

L'an deux mille vingt-quatre, le sept mars à 19 heures 30, le Conseil communautaire de Sumène Artense communauté, s'est réuni à la salle socio culturelle de Vendes, commune de Bassignac, sous la présidence de Monsieur Marc MAISONNEUVE, Président de Sumène Artense communauté.

Etaient présents : Stéphane BRIANT (Antignac), Marc MAISONNEUVE (Bassignac), Alain VERGNE (Beaulieu), Gilles RIOS, Bernadette SIMON, (Champagnac), Daniel CHEVALEYRE, Martine MONCOURIER, Bernard LACOUR (Champs sur Tarentaine-Marchal), Philippe VIALLEIX (Lanobre), Philippe DELCHET (La Monselie), Lionel MONTEIL (Le Monteil), Mireille LEYMONIE (Madic), Éric MOULIER, Catherine BARRIER, Jean Philippe SERRE (Saignes), Jean Paul MATHIEU (Saint-Pierre), Françoise GILLES (Sauvat), Joëlle NOEL (Trémouille), Fabrice MEUNIER, Arnaud MOREAU (Vebret) , Alain DELAGE, Céline BOSSARD, Bernard BOUVELOT, Clotilde JUILLARD, René BERGEAUD, Maire Ange FLEURET BRANDAO (Ydes)

Ont donné pouvoir : Pascal LORENZO (Lanobre) à Philippe VIALLEIX (Lanobre), Catherine MAISONNEUVE (Veyrières) à Éric MOULIER (SAIGNES)

Secrétaire de séance : Stéphane BRIANT

Nombre de membres afférents au Conseil communautaire : 34 / Nombre de membres en exercice : 32

Nombre de membres présents : 26 / Nombre de votants : 28

Date de la convocation : 1<sup>er</sup> mars 2024

20240307046DE

APPEL A PROJETS « CULTURE EN TERRITOIRE »

L'appel à projets « Culture en territoire » de la Région Auvergne Rhône Alpes permet de développer un projet culturel sur un territoire rural axé sur la diffusion professionnelle d'œuvres ou d'artistes du spectacle vivant grâce au volet "Scène en territoire" et l'accueil de créations artistiques professionnelles dans des lieux patrimoniaux et sites naturels remarquables grâce au volet "Création et patrimoine". Dans ce cadre Sumène Artense communauté souhaite déposer un projet d'accueil de spectacles vivants inscrits dans sa saison culturelle 2024-2025

Il est proposé au Conseil de :

- Autoriser M. Le Président à déposer un dossier dans le cadre de cet appel à projets et de solliciter une subvention auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes.

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité soit 28 voix POUR :

- Autorise M. Le Président déposer un dossier dans le cadre de cet appel à projets et de solliciter une subvention auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes.

Fait à CHAMPS SUR TARENTAINE-MARCHAL, le 7 mars 2024

RF  
AURILLAC

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 21/03/2024  
015-241501055-20240307046DE-DE

Pour extrait certifié conforme,  
Le Président  
Marc MAISONNEUVE



Délibération rendue exécutoire  
Transmise à la Préfecture le  
Affichée ou notifiée le  
Document certifié conforme



Le Président, Marc MAISONNEUVE

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.*

RF  
AURILLAC

Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 21/03/2024  
06-241501055-20240307046DE-DE